

800, rue Saint-Jacques, Bureau 56481, Montréal (Québec) H3C 1A3
Service à la clientèle : 1 877 463-7627
Courriel : Transactions.Courtier@bnc.ca

1 RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR / TITULAIRE DU COMPTE / RENTIER

M. Mme Autre

N° de compte Langue: Français Anglais

Détenteur(s) du compte N° d'assurance sociale / NE Canada NE Québec

Détenteur(s) du compte (suite) Date de naissance (AAAA MM JJ) Adresse électronique

N° civique Nom de rue App.

Ville Province Code postal

Code rég. N° de téléphone (domicile) Code rég. N° de téléphone (bureau) Poste Code rég. N° de télécopieur

2 RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

Non enregistré REER CRI REER immobilisé

FERR FRV REEE CELI

CELIAPP FRVR REIR

Nom du conjoint (Si cotisations effectuées par le conjoint)

3 INSTRUCTIONS RELATIVES AU RÉGIME ENREGISTRÉ

Provenance / retrait (formulaire à remplir)

Nouvelle contribution Régime d'accession à la propriété (T1036) Transfert d'un régime d'épargne-retraite (T2033)

Provenance d'une indemnité de départ Régime d'encouragement à l'éducation permanente (RC96) Transfert d'un régime de retraite (T2151)

Retrait avec impôts Autres : _____

Transfert d'un régime d'épargne-retraite (T2033), veuillez indiquer le nom ou le code de l'institution : _____

4 INFORMATIONS BANCAIRES – Joindre un spécimen de chèque

Pour les achats, rachats, distributions, investissement systématique et retraits systématiques, j'autorise Banque Nationale Investissements inc. à débiter et/ou créditer mon compte tel qu'indiqué ci-dessous :

N° d'institution Transit N° de compte bancaire

Nom de l'institution

Adresse de la succursale

5 MODALITÉS DE VERSEMENTS

Montant des versements

Conformément à la déclaration de fiducie, le rentier demande à Société de fiducie Natcan de procéder aux versements suivants :

(Remplir la section 7B) pour préciser les instructions de versement.)

Montant minimum

Le rentier demande à ce que le montant minimum soit calculé en fonction de : son âge l'âge de son conjoint dont la date de naissance⁽¹⁾ est le : _____

ou Montant maximum (FRV et FRRI seulement) (Le rentier reconnaît que ce choix ne pourra être modifié après le premier versement du FERR/FRV.)

ou Montant total par fréquence choisie _____ \$ ⁽²⁾ BRUT NET

Si le rentier souhaite faire modifier le montant du versement, il fera connaître à Société de fiducie Natcan ce nouveau montant au plus tard le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle la modification doit entrer en vigueur. Le nouveau montant demeurera en vigueur jusqu'à ce que le rentier avise Société de fiducie Natcan d'un autre changement.

Le rentier accepte de fournir, sur demande, une preuve de son âge, et s'il y a lieu, de celui de son conjoint, ainsi que tout autre renseignement nécessaire relativement à l'enregistrement et à l'administration du Fonds de revenu de retraite.

Modalités de versement

Les versements doivent débiter le : _____ ⁽³⁾ AAAA MM JJ

(Vous devez choisir une date entre le 5 et le 31 du mois choisi.)

Fréquence des versements : Annuelle Semestrielle Trimestrielle Mensuelle

Versements payables par : Chèque Dépôt électronique au compte indiqué à la section 4.

Impôt (faire un choix si impôt additionnel)

Impôt de base sur le montant minimum

Impôt additionnel aux impôts de base obligatoires } _____ % ou _____ \$ (Provincial)

Impôt total incluant les impôts de base obligatoires ⁽⁴⁾ } _____ % ou _____ \$ (Fédéral) Minimum + Excédent Excédent

(1) Ne s'applique pas aux FRV du Nouveau-Brunswick.
(2) Pour les FRV, le montant doit se situer entre le montant minimum et le montant maximum.
(3) Les versements doivent débiter au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit immédiatement l'année où le FERR/FRV prend effet.
(4) Dans le cas où le montant de prestation demandé excède le montant minimum, le taux d'imposition (%) doit être égal ou supérieur aux impôts prescrits par la loi.

5 MODALITÉS DE VERSEMENTS (suite)

REVENU TEMPORAIRE ET AUTRES PAIEMENTS

Pour le Québec, remplir et joindre le formulaire « Déclarations conformes pour FRV (Québec) » (15179-001)
 Pour la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-Labrador et l'Ontario, utiliser le formulaire de demande prescrit par règlement.

CHOIX DU CONJOINT COMME RENTIER SUCCESSEUR (ne s'applique pas aux FRV/FRR/FRRP)

Lorsque les lois le permettent, je choisis par les présentes que mon conjoint devienne le rentier aux termes du FRR advenant mon décès avant la fin du FRR, s'il me survit. Je me réserve le droit de révoquer ce choix comme l'autorisent les lois applicables. Note : Dans certaines provinces, un choix de conjoint comme rentier successeur peut être fait uniquement par testament. Si vous ne choisissez pas que votre conjoint devienne le rentier du FRR à votre décès, ou si vous faites un tel choix et que votre conjoint décède avant vous, la désignation de bénéficiaire du régime s'appliquera.

6 INVESTISSEMENTS SYSTÉMATIQUES / RETRAITS SYSTÉMATIQUES / TRANSFERTS SYSTÉMATIQUES

	Nouveau	Annulation	Modification	Investissements systématiques	Retrait systématique	Transfert systématique	Date du 1 ^{er} versement (AAAA MM JJ)	Montant (\$)	Fréquence	Code de compagnie	N° du Fonds	Distributions (Non-enregistré seulement)	
												Réinvesties	Versées* Minimum 25\$ par Fonds
1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez en tout temps modifier le montant ou la fréquence des prélèvements ou encore annuler le programme. Pour obtenir plus d'information sur votre droit d'annuler une autorisation de débits préautorisés, vous pouvez communiquer avec votre conseiller financier. Vous acceptez de décharger BNI de toute responsabilité dans l'éventualité où la révocation n'était pas respectée sauf en cas de grossière négligence de BNI.

Vous avez certains droits si un débit pour investissements systématique n'est pas conforme au présent programme d'investissement systématique. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou n'est pas compatible avec le présent programme d'investissement systématique. Pour plus d'information sur vos droits de recours, vous pouvez communiquer avec votre conseiller financier.

7 TRANSACTIONS

A) ACHAT					Distributions (hors REER)		Achat payable à:	B) INSTRUCTIONS DE VERSEMENTS			Pondération des versements
N° du Fonds	Montant (\$)	%	Frais initiaux d'acquisition %	Réinvesties	Payées *	N° du Fonds		Montant (\$)	%		
1.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Compte de banque du client <input type="checkbox"/> Par chèque	1.				
2.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		2.				
3.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		3.				
4.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		4.				
5.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		5.				
6.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		6.				
7.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		7.				
8.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		8.				

* Ne s'applique pas à certains placements. Prière de se reporter au prospectus simplifié pour plus de détails.

100%

C) RACHAT				Rachat complet	Rachat ou paiement payable:
N° du Fonds	Montant (\$)	%			
1.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Dépôt dans le compte de banque <input type="checkbox"/> Chèque livré au requérant	
2.			<input type="checkbox"/>		
3.			<input type="checkbox"/>		
4.			<input type="checkbox"/>		
5.			<input type="checkbox"/>		
6.			<input type="checkbox"/>		
7.			<input type="checkbox"/>		
8.			<input type="checkbox"/>		

D) TRANSFERT DE:							À:	
N° de compte	N° du Fonds	Montant (\$)	%	Transfert complet		Transferts systématiques ⁽¹⁾	N° de compte	N° du Fonds
				Fonds	Compte			
1.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.	
2.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2.	
3.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3.	
4.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4.	
5.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5.	
6.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6.	
7.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7.	
8.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.	

⁽¹⁾ Dans la section « Investissements systématiques / Retraits systématiques / Transferts systématiques », sélectionner « Transfert systématique » et compléter la « Date du 1^{er} versement » et la « Fréquence »

8 RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT

Prénom	Nom du courtier		
Nom de famille	N° du courtier	N° du représentant	Code rég. N° de téléphone
Adresse électronique du représentant	Code rég. N° de télécopieur du représentant		

Par les présentes, je déclare avoir vérifié l'identité de la personne dont la signature paraît comme titulaire du compte en examinant les documents originaux fournis en conformité avec les normes établies par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. J'ai fait des efforts raisonnables pour déterminer si le titulaire du compte agit pour le compte d'autrui.

Date (AAAA MM JJ)	Signature autorisée du représentant
<input type="text"/>	X

9 AUTORISATION *Prière de lire attentivement avant de signer*

Je demande que Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») achète, rachète ou échange des parts/actions du placement de la façon indiquée.

Je comprends que ces opérations sont faites suivant les modalités exposées dans le prospectus. Je comprends que les organismes de placement collectif ne sont pas garantis et que leur valeur change fréquemment.

Je comprends que les prestations de revenu de retraite ou d'autres paiements prélevés sur ce régime sont assujettis à l'impôt. Toutes les cotisations versées au régime sont investies par BNI suivant mes directives en conformité avec les conditions du régime et sont gardés dans mon compte sous réserve des dispositions du régime.

Si j'ai autorisé BNI à débiter mon compte bancaire, je confirme avoir lu et accepté les Dispositions pour l'entente de débit préautorisé (DPA) annexés au présent formulaire ainsi que renoncer, à l'égard des débits à intervalles fixes i) au droit de recevoir un préavis du montant d'un débit ou pour tout changement que j'aurai demandé au montant ou à la date d'un débit et ii) à toute confirmation avant le premier débit.

Date (AAAA MM JJ)	Signature du requérant/rentier	Signature du co-requérant (si applicable)
<input type="text"/>	X	X

Accepté par Banque Nationale Investissements inc., en qualité de mandataire de la Société de fiducie Natcan agissant comme fiduciaire (applicable aux régimes enregistrés seulement).

Signature autorisée
X 

DISPOSITIONS POUR L'ENTENTE DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)

1. Vous garantissez que les renseignements inscrits à la section sur les « renseignements bancaires » du formulaire de demande d'ouverture de compte sont fidèles et exacts.
2. Vous garantissez que toutes les personnes dont la signature est exigée pour autoriser des retraits au compte bancaire ont signé la présente autorisation.
3. Vous reconnaissez que la présente entente est signée au profit de BNI, et de votre institution financière traitante en contrepartie de l'accord donné par votre institution financière traitante de traiter des débits sur votre compte bancaire mentionné au présent document (le « compte bancaire ») conformément à la Règle H1 de Paiements Canada. Cet accord vise tout débit préautorisé personnel, d'entreprise ou transfert de fonds, tel que défini dans la Règle H1 de Paiements Canada.
4. Vous vous engagez à informer BNI de tout changement relatif à l'information du compte bancaire au moins trente (30) jours avant le prochain prélèvement.
5. Vous pouvez révoquer la présente autorisation à n'importe quel moment en communiquant avec votre conseiller dans les trente (30) jours avant la date à laquelle vous désirez que cette autorisation prenne fin. Pour plus d'information sur votre droit d'annuler une autorisation de débits préautorisés, vous pouvez communiquer avec votre conseiller ou visitez le site paiements.ca. BNI peut cesser d'émettre des débits préautorisés conformément à la Règle H1 de Paiements Canada à tout moment et sans préavis. Vous acceptez de décharger BNI de toute responsabilité dans l'éventualité où la révocation n'était pas respectée.
6. La révocation de la présente autorisation n'aura aucune incidence sur les autres ententes intervenues avec BNI.
7. Vous reconnaissez que la présente autorisation est réputée avoir été remise par vous à votre institution financière. Toute remise qui sera faite de la présente entente avec BNI, de quelque façon que ce soit, constitue une remise de votre part.
8. BNI peut demander un transfert de fonds ou un débit préautorisé, de façon sporadique, en votre nom dans votre compte bancaire à condition que BNI obtienne votre consentement pour confirmer votre autorisation pour chaque transfert ou débit préautorisé.
9. Vous avez certains droits si un débit n'est pas conforme à la présente autorisation. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou n'est pas compatible avec la présente autorisation. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec votre conseiller ou visitez le site paiements.ca.
10. BNI, la Banque Nationale du Canada et ses filiales n'engagent aucune responsabilité pour un préjudice que vous pourriez subir en raison des débits visés par la présente autorisation, y compris notamment, et sans limitation, la perte d'intérêts, les pénalités exigibles en vertu des lois fiscales en vigueur et tout autre préjudice ou perte découlant de l'exécution ou d'un retard d'exécution de la présente autorisation.
11. Vous convenez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité BNI, la Banque Nationale du Canada et ses filiales pour les pertes, charges et frais, y compris les frais juridiques, que l'exécution de la présente autorisation pourrait leur occasionner et de leur rembourser sans délai sur demande.